

En conclusion, les délégués adoptèrent deux résolutions. La première, présentée par sept pays de l'Amérique latine, demandait aux États membres d'employer tous les moyens pacifiques en leur pouvoir pour éliminer les tensions existantes et conseillait de soumettre le problème à l'Organisation des États américains; la deuxième, présentée par le Mexique, appuyait le principe de non-intervention et mettait les pays intéressés en garde contre toute activité sur leurs territoires tendant à promouvoir à Cuba une guerre civile. Cependant, en séance plénière, le projet de résolution du Mexique n'obtint pas la majorité requise des deux tiers, et on supprima dans le projet des sept puissances l'article qui demandait que l'OEA fut saisie du conflit. Le projet amendé fut adopté par 59 voix (dont celle du Canada) contre 13, et 24 abstentions. Les délégués du bloc soviétique retirèrent deux projets de résolutions, dont l'un dénonçait l'agression commise par les États-Unis.

### **L'Union Sud-Africaine**

La Commission politique spéciale de l'Assemblée a étudié avec un soin tout particulier le grave problème de l'"apartheid" et le statut de citoyens de seconde classe des personnes d'origine indo-pakistanaise dans l'Union Sud-Africaine. La Commission a adopté une résolution exhortant le Gouvernement sud-africain à entamer des négociations avec les Gouvernements de l'Inde et du Pakistan et invitant les États membres à intervenir pour encourager l'ouverture de ces négociations.

Les discussions sur les conflits raciaux entraînés dans l'Union Sud-Africaine par la politique de d'"apartheid" du gouvernement furent plus enflammées qu'en 1959, notamment par suite des événements récents dans ce pays et de la réaction mondiale qu'ils provoquèrent. En outre, les nouveaux États africains professent sur ce point des opinions très arrêtées.

La Commission adopta deux résolutions, dont l'une, présentée par l'ensemble des États africains, recommandait diverses sanctions contre l'Union Sud-Africaine; l'autre, soumise par plusieurs pays asiatiques et rédigée sur un ton plus modéré, demandait à tous les États membres d'entreprendre séparément ou collectivement une action pouvant aboutir à l'abolition de l'"apartheid".

En séance plénière, le projet de résolution des États africains fut défait, car on ne put obtenir la majorité des deux tiers au profit de l'alinéa sur les sanctions. Par contre la résolution des pays asiatiques fut adoptée par 95 voix (dont celle du Canada) contre une. Il n'y eut pas d'abstention. Comme dans le cas des personnes d'origine indienne et indo-pakistanaise, les délégués de l'Union Sud-Africaine soutinrent que les deux résolutions soulevaient des problèmes purement internes et refusèrent de participer à l'examen de ces questions.

### **Le point du vue du Canada**

Les délégués du Canada signalèrent que leur pays s'était toujours élevé contre toute politique fondée sur le principe des hiérarchies raciales. Toutefois, ils votè-